

BORDEAUX METROPOLE

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Séance du 25 septembre 2015
(convocation du 18 septembre 2015)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Septembre Deux Mil Quinze à 09 Heures 30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de BORDEAUX METROPOLE.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, M. PUJOL Patrick, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. GUICHOUX Jacques, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain à partir de 13h20
M. DUPRAT Christophe à M. DUCHENE Michel à partir de 11h35
M. LABARDIN Michel à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 13h30
M. DAVID Alain à M. HERITIE Michel
M. RAYNAL Franck à M. MARTIN Eric à partir de 9h50
M. MANGON Jacques à Mme IRIART Dominique à partir de 13h05
Mme VERSEPUY Agnès à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10h45 et à partir de 12h20
Mme TERRAZA Brigitte à M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume
M. COLES Max à M. SUBRENAT Kévin
M. TURBY Alain à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 12h
Mme AJON Emmanuelle à Mme DELAUNAY Michèle à partir de 12h30
M. AOUIZERATE Erick à M. GARRIGUES Guillaume à partir de 13h05
Mme BOUTHEAU Marie-Christine à Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à partir de 12h10
Mme CALMELS Virginie à M. ALCALA Dominique à partir de 12h30
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZABONNE Didier
Mme CHAZAL Solène à Mme MACERON-CAZENAVE Emilie à partir de 12h40
Mme COLLET Brigitte à Mme WALRYCK Anne à partir de 13h20
M. DAVID Jean-Louis à M. LOTHaire Pierre à partir de 13h20
M. DAVID Yohan à Mme BREZILLON Anne à partir de 12h30

M. DELAUX Stephan à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 12h15
Mme DESSERTINE Laurence à Mme ROUX-LABAT Karine à partir de 10h
M. FETOUI Marik à Mme VILLANOVE Marie-Hélène
M. FLORIAN Nicolas à M. BOBET Patrick à partir de 10h40
Mme FORZY-RAFFARD Florence à M. HICKEL Daniel à partir de 12h55
Mme FRONZES Magali à M. FRAILE-MARTIN Philippe de 10h à 11h30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. BRUGERE Nicolas
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL-PUECH Clément à partir de 13h35
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud
Mme LACUEY Conchita à M. PUYOBRAU Jean-Jacques à partir de 12h30
M. LE ROUX Bernard à M. TOURNERIE Serge à partir de 12h40
Mme LEMAIRE Anne-Marie à Mme LAPLACE Frédérique à partir de 13h35
Mme LOUNICI Zeineb à Mme POUSTYNNIKOFF Dominique jusqu'à 10h15
M. MILLET Thierry à Mme PEYRE Christine
M. PADIE Jacques à M. GUICHARD Max
M. RAUTUREAU Benoît à M. PUJOL Patrick à partir de 12h05
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain de 9h50 à 10h20 et à partir de 12h30
M. ROBERT Fabien à M. JUNCA Bernard à partir de 10h30
M. SILVESTRE Alain à Mme BERNARD Maribel
Mme THIEBAULT Gladys à Mme CHABBAT Chantal
M. TRIJOULET Thierry à Mme FERREIRA Véronique à partir de 12h20

EXCUSES :

M. MAMERE Noël à partir de 11h20
M. CHAUSSET Gérard à partir de 13h30
M. COLOMBIER Jacques à partir de 11h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Subvention d'équipement à la réalisation d'un terrain synthétique sur le stade André Moga - S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles - Autorisation - Convention

Monsieur JUPPE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Née de la fusion du Club Athlétique Béglais (CABBG) et du Stade Bordelais Université Club en 2008, l'Union Bordeaux Bègles (UBB) est une société anonyme sportive professionnelle (SASP) ayant pour objet la pratique du rugby. L'UBB, en 2ème division (Pro D2) à ses origines, a gravi les échelons du rugby hexagonal pour accéder au Top 14 en mai 2011.

Depuis ce retour en division d'élite, le projet de développement du club Union Bordeaux Bègles trouve chaque année des concrétisations, comme le démontrent, pour la saison qui se termine, la 7ème place en Top 14, la qualification de l'équipe professionnelle pour la grande coupe d'Europe, la participation de l'équipe de jeunes Reichel/Espoirs aux phases finales de son championnat et la participation de 4 joueurs du centre de formation à la coupe du monde des moins de 20 ans.

Pour autant, afin d'améliorer son niveau de performance, le club doit urgently se doter d'infrastructures indispensables à la préparation des joueurs et du collectif.

Site historique du rugby local et lieu d'accueil initial des matchs, le stade André Moga possède une histoire inscrite dans celles de la ville de Bègles et de la métropole bordelaise auxquelles il contribue, depuis plus d'un siècle, à forger une identité sportive et populaire.

La question de l'avenir de l'Union Bordeaux/Bègles et des équipements adaptés à l'évolution du rugby de haut niveau s'est inscrite dans le cadre de la réflexion sur l'extension des compétences communautaires proposée au Conseil du 8 juillet 2011.

La Cub devenue Bordeaux Métropole a ainsi manifesté son soutien au club de rugby professionnel dès 2011 en engageant une étude sur l'évaluation des travaux de modernisation du stade André Moga, avant de soutenir, par délibération n° 2011/0598 du 23 septembre 2011, les travaux d'urgence de ce dernier à hauteur de 250 000€.

Dans cette perspective, une étude de programmation pour la transformation du stade en centre d'entraînement et de formation a été lancée en janvier 2015. Pilotée par

l'établissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique et cofinancée par Bordeaux Métropole à hauteur de 66% de son montant, cette étude doit aboutir à la définition d'un schéma fonctionnel d'aménagement à l'échelle du complexe sportif Delphin Loché, de Bègles et de la Métropole en tenant compte des enjeux urbains. Au-delà du rugby professionnel, l'un des objectifs est de conserver et de développer sur ce site la dimension du rugby de manière générale, en particulier à destination des jeunes.

Aujourd'hui le stade André Moga doit accueillir le futur pôle dédié à la formation et à l'entraînement de l'Union Bordeaux Bègles, ce qui implique différents investissements dès la rentrée sportive 2015-2016.

En anticipation des besoins de l'équipe professionnelle de rugby à la rentrée sportive 2015, la ville de Bègles et l'UBB ont évalué les besoins à 5 terrains, en herbe et synthétiques, qui devront être intégrés à un schéma directeur des équipements de la ville de Bègles. Le calendrier prévisionnel prévoit, dans sa première phase, la transformation de la pelouse du terrain Bergonié, principal terrain d'entraînement du stade, en pelouse synthétique.

L'UBB assure la maîtrise d'ouvrage de cette opération, qui comprend la pose d'un sol sportif et l'installation d'une infrastructure d'éclairage, pour un coût global de 1 055 970 € TTC, et dont les premiers travaux ont débuté en juin 2015.

Pour ce projet, l'UBB sollicite une subvention d'équipement de la part de Bordeaux Métropole.

Cette demande semble pleinement justifiée du fait de l'impact, sur le rayonnement de la métropole bordelaise, des performances de l'UBB au plus haut niveau du championnat de France et de sa participation aux compétitions européennes.

Ainsi, l'UBB possède la meilleure affluence de spectateurs de France, devant le Stade Toulousain et Toulon, mais aussi d'Europe lors de ses matchs au stade Chaban Delmas. Sur la dernière saison, 27 000 personnes ont assisté en moyenne aux matchs se disputant au stade Chaban-Delmas et 7 500 au stade Moga, soit une moyenne supérieure à 20 000 spectateurs sur l'ensemble des matchs de la saison. Le niveau de performance et de compétitivité du club est un atout d'attractivité et génère des retombées économiques conséquentes.

Dès lors, le maintien et la progression du club constitueront un pôle d'attraction pour les jeunes joueurs de la métropole et du département, et pour la population amatrice de spectacle rugbystique.

Par ailleurs, le projet s'inscrit dans une démarche plus globale incluant l'exigence d'un centre de formation performant.

L'équipe Espoirs, qui a accédé à la Poule Elite, accueillera en 2015-2016 un plus grand nombre de joueurs alimentant la future équipe professionnelle. A ce titre, l'accord conclu entre la S.A.S.P. UBB et l'Association UBB pour aider au recrutement de jeunes joueurs prometteurs a permis de recruter plusieurs jeunes à fort potentiel, dont certains sont aptes dès à présent à évoluer au plus haut niveau. Ces jeunes recrutés au sein du centre de formation sous statut Espoir participent régulièrement aux entraînements de l'équipe première. La promotion 2014-2015 du centre de formation compte 40 joueurs sous

convention de formation avec le double objectif de les faire progresser sportivement vers l'équipe professionnelle et de leur donner une formation scolaire et/ou universitaire de qualité afin d'assurer leur reconversion après leur carrière sportive.

Ce soutien trouve sa cohérence avec la réflexion conduite par les services de Bordeaux Métropole dans le cadre de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014, qui aboutira, fin 2015, à la détermination de critères d'intérêt métropolitain pour une série d'équipements sportifs puis en 2016, à la définition d'une liste nominative d'équipements susceptibles d'être transférés à la Métropole. Le stade Moga est intégré à la réflexion en cours, étant précisé que la prise en charge des coûts liés à ces équipements d'intérêt métropolitain sera partiellement assumée par les communes et/ou les utilisateurs (clubs sportifs), tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est donc proposé d'attribuer à l'UBB une subvention à hauteur de 844 776 € TTC, soit 80 % du coût total des dépenses éligibles.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 5217-2,

VU la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014,

VU la demande de subvention de la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles en date du 30 juin 2015,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE l'activité de la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles génère des externalités positives pour la métropole bordelaise en matière de rayonnement du territoire,

CONSIDERANT QUE les travaux pour lesquels la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles sollicite une subvention d'équipement sont nécessaires à l'entraînement de l'équipe de rugby professionnelle dans le cadre du Top 14,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à participer au financement d'équipements sportifs contribuant à l'attractivité de la métropole bordelaise et permettant un meilleur maillage du territoire en équipements lui permettant de rayonner dans différentes disciplines.

DECIDE

Article 1 : Bordeaux Métropole accorde une subvention d'équipement à la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles pour la réalisation, en 2015, d'un terrain synthétique sur le terrain Bergonié du stade Moga. Le coût total prévisionnel des travaux s'élève à 1 055 970 € TTC. Le taux d'intervention de Bordeaux Métropole est de 80 %, soit une subvention plafonnée à 844 776 € TTC.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer la convention ci-annexée avec la S.A.S.P. Union Bordeaux Bègles précisant les modalités de versement de la subvention visée à l'article 1.

Article 3 : La participation attendue de Bordeaux Métropole d'un montant total plafonné à 844 776 € TTC sera ouverte au budget principal de l'exercice 2015, chapitre 204, article 20422, fonction 414.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2015,

Pour expédition conforme,
Le Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2015

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2015

M. ALAIN JUPPÉ